

Le Programme Solutions innovatrices Canada

Défi EN578-170003/32: Caviardage automatisé d'enregistrements vidéo aux fins des demandes d'accès à l'information

Pièce jointe n° 1

Question et réponse n° 1

Le présent document comprend des questions et des réponses liées au défi.

Question n° 1

À l'article 7 de la section Résultats essentiels (obligatoires) du défi, il est indiqué ce qui suit : « être en mesure de traiter et de stocker les informations à un niveau protégé B ». Pour être admissible, notre organisation doit-elle être inscrite au niveau Protégé B ou s'agit-il simplement d'un critère que nous devons respecter avec notre solution

Réponse n° 1

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de satisfaire à une exigence de sécurité de l'organisation pour soumettre une proposition. Dans le cadre de la question 1a des critères d'évaluation, les soumissionnaires doivent démontrer COMMENT la solution qu'ils proposent sera élaborée pour atteindre chaque résultat essentiel, y compris être en mesure de traiter et de stocker les informations à un niveau Protégé B. Les soumissionnaires n'auront pas besoin d'une habilitation de sécurité pour les travaux des phases 1 et 2. L'Agence des services frontaliers du Canada a une série de visages pour le jour du test sur vidéo qui seront utilisés dans le cadre des phases de R-D.